



**Le Conseil des Ministres aux affaires sociales transmet un message clé  
au Conseil Européen de printemps 2005:  
"Le traitement du phénomène de l'exclusion liée au logement est une priorité"**

*Le Conseil des Ministres à l'emploi et aux affaires sociales (EPSCO) s'est réuni les 3 et 4 mars 2005 afin de se mettre d'accord sur les messages clés à transmettre au Conseil européen de printemps (qui aura lieu les 22 et 23 mars) au sujet de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. Le message du Conseil des Ministres est clair : les Ministres des 25 états membres de l'UE estiment que le volet social de Lisbonne devrait se concentrer sur 6 actions prioritaires visant à lutter contre les causes profondes de la pauvreté et de l'exclusion en Europe. Le traitement du phénomène de l'exclusion liée au logement figure parmi les actions prioritaires.*

Les Ministres à l'emploi et aux affaires sociales des 25 états membres, ainsi que M. Vladimir Spidla (Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances), ont conclu à la [réunion](#) des 3 et 4 mars qu'il était nécessaire de renforcer la croissance économique et la création d'emplois sous la stratégie de Lisbonne « sans toutefois oublier d'assurer un cadre d'action en matière de protection et d'inclusion sociale. » Le Conseil EPSCO fait appel au Conseil Européen de printemps pour mettre en œuvre 6 actions prioritaires dans le domaine de l'inclusion sociale:

- La prévention de la pauvreté des enfants
- Le soutien à la capacité de prise en charge des familles
- La promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale
- L'amélioration des services sociaux
- **Le traitement du phénomène de l'exclusion liée au logement**
- L'ouverture de nouvelles approches en matière d'intégration des minorités ethniques et des immigrés

La FEANTSA (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri) reconnaît et accueille le message du Conseil EPSCO au Conseil Européen de printemps. La [Communication](#) du Président Barroso sur la nouvelle stratégie de Lisbonne affirme qu'il « importe de définir à présent une stratégie qui soit axée sur les domaines dans lesquels les performances de l'Europe sont insuffisantes. » Les Ministres à l'emploi et aux affaires sociales reconnaissent que le sans-abrisme est une question urgente dans le contexte de l'Europe élargie, et le traitement du phénomène de l'exclusion liée au logement est sans aucun doute un des domaines où l'Europe doit prendre des mesures immédiates et concrètes.

La FEANTSA voudrait faire une contribution concrète à la mise en œuvre de cette action prioritaire en créant un partenariat européen pour lutter contre l'exclusion liée au logement. En tant que représentant de plus de 100 prestataires de services aux personnes sans domicile fixe dans 29 pays européens, la FEANTSA a pris des dispositions pour renforcer le processus européen pour l'inclusion sociale. La FEANTSA travaille avec la Commission européenne, le Parlement européen, les autorités nationales et locales, les ONG européennes et nationales, et les universités afin d'améliorer la lutte contre l'exclusion liée au logement. Les organisations nationales membres de la FEANTSA peuvent fournir une expertise réelle, assurer la mise en œuvre des objectifs européens au niveau local, et faire du partenariat européen une réalité. « Simplifier et rationaliser la stratégie de Lisbonne » (souligné dans la Communication de la Commission européenne sur la nouvelle stratégie de Lisbonne) implique également une clarification des rôles des différents acteurs dans le processus européen d'élaboration de politique. Cette révision serait l'occasion idéale de consolider le rôle des ONG européennes dans la méthode ouverte de coordination et la stratégie de Lisbonne – non pas uniquement en tant que représentants de la société civile, mais en tant qu'acteurs réels. La FEANTSA se propose comme « facilitateur » de la MOC en favorisant la participation de tous les partenaires concernés par les questions d'exclusion liée au logement.

Mars 2005